

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

MAUVAISE ÉDUCATION

Je lisais il y a quelque temps dans un journal nationaliste, ce mot de M. A. Hous-saye : « La guerre est un besoin tellement inné chez l'homme, que les peuples qui ne se battent plus vivent encore du souvenir de leurs batailles. »

Cela ne saurait être vrai que d'hommes qui ne se sont pas assimilés les aspirations modernes et chez qui le raisonnement n'a pas remplacé la passion brutale. Ceux-là sont des transplantés d'un autre âge dans le nôtre, des êtres incomplets ou des malades au cerveau déformé par une mauvaise éducation intellectuelle. Ils sont nationalistes, césariens ou méritent de l'être.

Tout l'effort de plusieurs siècles pour réaliser, à travers tant de tâtonnements et de souffrances, un peu plus d'équité aboutirait à un illogisme absurde s'il n'avait entre autres résultats, celui de faire disparaître définitivement la guerre.

Il est admissible qu'on la considère encore comme un moyen de défense ; mais n'est-ce pas une criminelle folie d'en vouloir faire l'unique raison d'être d'un peuple et d'ailleurs devant elle ses facultés d'admiration.

Le mal dont souffre l'humanité, et qui fait sa grandeur autant que sa misère, n'est dû qu'à un pénible enfantement de justice. Ce sentiment s'est élargi en même temps que s'élargissait l'existence de l'homme.

Tant qu'il a vécu dans un petit espace, son ambition se bornait à remplacer, dans les rapports d'individu à individu, la force par le droit. C'est là le but — trop souvent manqué — de tout cet arsenal de lois qui composent nos Codes.

Puis ces rapports se sont étendus de la cité à la nation, de la nation à la terre entière. La rapidité et la facilité des communications l'ont mis en contact avec le monde. Sur notre globe, devenu plus étroit, les peuples se sont sentis plus voisins ; ils se sont pénétrés davantage. Alors, cette vérité s'est imposée en fait qu'il y a une justice internationale ; qu'elle ne se rectifie pas en douane comme l'alcool, que ses principes s'élèvent au-dessus des frontières et qu'ils doivent présider aux rapports entre les peuples.

Les pays sont les citoyens de l'humanité. Ils ne sauraient s'isoler. Leurs besoins matériels, ces échanges incessants d'idées ou de marchandises, les rendent solidaires les uns des autres, bien plus qu'ils ne les font ennemis. Il y a déjà un anachronisme étonnant à cette conception de rivalité nécessaire entre nations. Que sera-ce dans un siècle ?

Voilà la vérité. Nous savons qu'elle est souvent noyée sous bien des erreurs ; mais celles-ci n'ont fait que se superposer à elle, la cacher sans la détruire et il n'y a là que le résultat d'une éducation funeste.

Qui ne se souvient de ce qu'étaient les manuels d'histoire qu'on nous faisait étudier dans notre enfance ? Une longue suite de récits de batailles sanglantes y occupent les trois quarts du livre avec les hauts faits de tant de guerriers et les « mots » héroïques qu'ils n'ont jamais prononcés. Les gravures illustrant le texte contribuent pour une bonne part à créer dans l'esprit des enfants une obsession de la guerre. Depuis Jean le Bon à Poitiers, François I^{er} à Marignan, Henry IV à Ivry, Condé à Rocroi, jusqu'à Napoléon à Austerlitz ou Iéna, ce

ne sont que champs de batailles et généraux chevauchant, des guerriers fougueux et raidis en des attitudes solennelles.

Dans ces conditions, l'enfant en vient à considérer la guerre comme la vie normale d'un peuple. Il lui semble que l'histoire s'arrête pendant les périodes de calme et que la paix consiste à se reposer des campagnes précédentes en préparant les suivantes.

Le pire, c'est que la guerre lui apparaît belle et séduisante. Il l'imagine comme une grandiose parade. Il n'en peut voir que le décor scintillant, étincelant d'ors, de panaches et de galons. On l'éblouit de toute cette friperie de fausse gloire et de fausse grandeur, tandis qu'il ignore les horreurs qu'elle cache, les misères, les douleurs dont sont pétries ces renommées de massacreurs d'hommes tels que Napoléon.

Au contraire, rien n'est saisissant comme d'entendre parler de la guerre par quelqu'un qui en connut les affreuses réalités. Ah ! comme toute cette poésie dont on la pare disparaît alors, et comme les grands mots de ces apologistes prennent leur véritable signification ! On se rend compte qu'elle déchaîne tous les bas instincts de vol, de brutalités, de rapine ; qu'elle ne fait de l'homme apparaître que les laideurs : la lâcheté éperdue des déroutes ou cette ivresse contagieuse de meurtre qu'on appelle héroïsme.

Si tous les enfants apprenaient à la connaître ainsi, telle qu'elle est, le sophisme de M. Arsène Houssaye perdrait bien vite toute apparence de vérité.

C'est à combattre ces préjugés, ces mensonges que doivent se dévouer les instituteurs de notre démocratie qui, fondée sur la justice et la raison, ne doit pas apprendre l'admiration de l'arbitraire et de la brutalité à ses futurs citoyens. Il ne faut pas qu'ils nous fassent des hommes pénétrés de vénération pour la force, car ceux-là sont bien près de s'incliner devant elle et d'en accepter la tyrannie. C'est ainsi qu'on prépare des partisans aux gouvernements autoritaires et césariens.

Du reste, ces préoccupations se sont fait jour dans une circulaire adressée par un inspecteur d'académie aux instituteurs et institutrices de son ressort. Après avoir proscrit des murs de l'école toute image représentant des scènes de brutalité quelconque, cet inspecteur ajoute :

« Nous devons représenter aux enfants la guerre injuste comme un odieux héritage de la brutalité ancestrale et leur enseigner qu'une nation qui prend les armes sans avoir épuisé tous les moyens de conciliation, commet un abus infâme de la force ; cette nation se déshonore ; elle se met hors de la raison, hors de l'humanité ; elle agit bestialement. »

Voilà un langage empreint du véritable esprit républicain. La guerre est le pire des maux pour un peuple. Il faut la faire détester. C'est la conception cléricale qui ordonne de chérir sa souffrance ; l'idéal humain est de la détruire.

Il reste dans notre histoire assez de grandes figures et de grandes actions pour que les sujets d'admiration ne manquent point quand on aura remis les conquérants et les guerriers à la place qu'ils doivent y occuper.

Emile LAPORTE.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 7 avril 1905

Présidence de M. Etienne, vice-président. La Chambre revient à la discussion de l'élection de M. Syveton.

M. Jaurès continue son discours, il reproche à M. Cavaignac de n'avoir pas communiqué la lettre du général de Pellieux.

La droite et les nationalistes interpellent l'orateur et essayent de couvrir sa voix.

M. Jaurès établit ensuite la fausseté du document que Esterhazy appelait « La garde impériale » et qui n'était autre que le fameux bordereau annoté disait-on, par Guillaume II lui-même.

M. Jaurès montre avec quelle habileté le parti cléricale et nationaliste joue de cette pièce et quel parti les journaux de ces deux groupes voulaient en profiter.

Parlant du général Mercier, M. Jaurès établit le rôle de cet homme qui essaya d'arracher la condamnation de Dreyfus par la production du fameux bordereau. C'est sur cette pièce seule que roula le procès de Rennes, or la pièce est fautive.

M. Jaurès s'élève contre ces procédés criminels sur lesquels les candidats nationalistes se sont appuyés au cours de la campagne électorale : il demande l'invalidation de M. Syveton.

M. André déclare que le gouvernement est décidé à faciliter la recherche de la vérité dans cette affaire Dreyfus où d'ailleurs dit-il, l'honnêteté de l'armée n'est pas engagée.

Il accepte de faire procéder administrativement à une enquête à laquelle assisteront plusieurs magistrats.

M. Cavaignac, au milieu des huées des gauches, prend la parole : il veut expliquer pourquoi la lettre du général de Pellieux n'est pas dans le dossier.

M. Brisson acclamé par tous les républicains veut répondre, mais les droites mènent grand tapage et l'empêchent de parler.

M. Cavaignac continue sa justification qui est très pénible, et finalement s'en prend à M. Jaurès qu'il traite de lâche.

La gauche, debout, hue M. Cavaignac que M. Jaurès cingle d'une méprisante réponse.

M. Brisson monte à la tribune : il affirme que M. Cavaignac n'a pas communiqué au gouvernement la lettre du général Pellieux.

M. Cavaignac essaye encore de répondre mais ses déclarations vagues n'attirent que des protestations de la part des gauches.

M. Lasies ne pouvait manquer dans ce débat de se plaindre de la reprise de l'affaire Dreyfus qui provoquera dit-il, la désorganisation de notre armée.

Il lit une lettre du commandant Cuignet qui affirme vraie la dépêche de l'attaché militaire italien, Panizzardi.

M. de Pressensé répond à M. Lasies et montre combien est fantaisiste et inutile la déclaration de M. Lasies.

M. Beauregard, rapporteur de l'élection de M. Syveton parle en faveur de la validation de cette élection.

Par 281 voix contre 228, l'élection de M. Syveton est invalidée.

L'élection de M. Congy est ensuite validée par 293 voix contre 192.

Sur le débat au sujet de l'affaire Dreyfus plusieurs ordres du jour sont déposés.

M. Ribot demande l'ordre du jour pur et simple.

M. Chapuis dépose un ordre du jour de confiance dans le gouvernement, mais demande que la révision de l'affaire Dreyfus ne sorte pas du domaine judiciaire.

Par 250 voix contre 75, cet ordre du jour est adopté.

Et la séance est levée.

INFORMATIONS

Le voyage de M. Loubet

A l'occasion du voyage de M. Loubet à Alger, trois puissances, la Russie, l'Italie et l'Espagne, se feront représenter par leurs flottes respectives aux fêtes qui se préparent.

La division russe, sous les ordres du contre-amiral Alexandre Krieger, comprendra le cuirassé *Empereur-Nicolas*, le croiseur *Bayan* et la canonnière *Khrabry*.

Quant à la division italienne, elle restera à Alger quatre jours, et une fête, en l'honneur du président de la République, sera donnée à bord du vaisseau-amiral *Sicilia*.

Il est probable, enfin, que c'est le cuirassé *Pelayo* qui viendra saluer le Président au nom du roi Alphonse XIII.

C'est dimanche prochain, à 7 heures 35 du soir, que le président de la République quittera Paris pour se rendre à Marseille, où il arrivera le lendemain à 10 heures 40 du matin. Avant l'arrivée à Marseille, le train présidentiel s'arrêtera à Arles, de 6 heures 27 du matin à 6 heures 42 ; à Aix, de 8 heures 20 à 9 heures 35, et à Gardanne, de 9 heures 52 à 9 heures 55.

Après avoir procédé, dans la cour de la gare de Marseille, à la remise des décorations militaires, M. Loubet se rendra à la préfecture, où auront lieu les réceptions officielles des autorités. A midi et demi, banquet à la Bourse ; à deux heures et demie, départ pour la fête de gymnastique, au parc Borrelly ; à quatre heures et demie, rentrée à la préfecture ; à cinq heures et quart, ouverture du congrès des libérés, à la préfecture ; à sept heures et demie, dîner intime.

Le lendemain 14 avril, à neuf heures et demie du matin, le président passera devant les sociétés mutualistes, groupées sur la place de la Préfecture. A dix heures, il s'embarquera sur le canot *l'Utile* pour la visite du port. Cette visite terminée, il s'embarquera, à onze heures sur le *Jeanne-d'Arc*.

Contre les Députés invalidés

M. Colliard a déposé une proposition de loi tendant à ce que les députés invalidés pour fraude, corruption, diffamation, ou qui ont eu recours à l'ingérence cléricale, ne puissent plus se représenter pendant la durée de la législature.

Le cléricanisme dans l'armée

Le capitaine Poirier a comparu mardi à 3 heures devant le conseil de enquête, réuni à Argentan et composé du général Castex, de la 13^e brigade à Paris ; du lieutenant-colonel Cret, du 104^e ; du commandant Bachelard, du 104^e, rapporteur ; des capitaines Rolland et Simoni du 104^e. Le capitaine Poirier était venu seul du Mans où il était aux arrêts.

Le huis clos a été prononcé.

La séance s'est terminée à 3 heures.

A l'issue de la séance, et malgré le huis clos, le bruit s'est répandu que le conseil se serait prononcé pour la mise en réforme du capitaine Poirier.

Mort d'un sénateur

M. Brugnot, sénateur des Vosges, est décédé mardi à Paris.

Il faisait partie du groupe de la gauche démocratique.

Le monument Emile Zola

Le comité du monument Emile Zola s'est réuni mardi soir, à l'hôtel des sociétés savantes, sous la présidence de M. Francis de Pressensé. Après une très courte discussion il a approuvé par 17 voix contre 6, la décision de la commission exécutive qui a confié l'exécution du monument au sculpteur Constantin Meunier, lequel s'adjoindra la collaboration du sculpteur Alexandre Charpentier.

La souscription qui atteint 69 000 francs reste ouverte, rue Jacob, 1. Elle vient de recevoir 500 fr. qui ont été votés par le conseil général des Bouches-du-Rhône.

Edouard VII à Paris

Le Foreign-Office confirme officiellement que le roi Edouard arrivera à Paris le 2 mai et qu'il y restera deux ou trois jours.

CHRONIQUE LOCALE ROUSSET CASÉ

Nous recevons d'une commune du département l'entrefilet qui suit.

Il offre un réel intérêt et nous n'hésitons pas à lui donner une place... d'honneur!

Nos lecteurs apprendront avec quelque étonnement que Rousset, le sinistre Rousset, vient d'être pourvu d'une grasse sinécure par le ministère Combes.

Et dire que certains républicains ont encore l'audace de déclarer que tout n'est pas pour le mieux sous le meilleur des ministères!

La solidarité dans les principes est de plus en plus un vain mot, et quelques-uns de nos ministres tiennent à nous rappeler à la réalité de leur sincérité politique.

A la formation du cabinet actuel, si hétérogène soit-il, on ne s'attendait pas à revoir le scandaleux népotisme que l'on connut sous le règne de Méline. Au plaisir qu'on éprouvait de sentir qu'avec M. Combes on serait en République, la démocratie française tout entière espérait que la justice devait revenir de plein droit aux ennemis de nos institutions, mais que les faveurs devaient être réservées de préférence aux vieux propagateurs de l'idée Républicaine.

Il n'en est rien, car il paraît que M. Méline et ses collègues ne nous avaient pas donné le comble de tout l'attachement qu'ils avaient pour le parti clérical.

A l'avènement du ministère actuel, M. Vallé donna le premier le mot d'ordre, et fit naître en nous des pressentiments qui sont aujourd'hui justifiés par deux autres de ses collègues comme on va le voir.

Comme garantie de son admirable netteté de vues, M. Vallé prit pour son chef de cabinet à la justice, M. le baron de Jouvenel, originaire de Varetz près Brive (Corrèze), dont le passé réactionnaire et clérical est proverbial.

Le 10 janvier dernier, nous voyons M. Rouvier, ministre des finances, nommer percepteur hors classe à Lille (Nord), avec un traitement qui est forcément supérieur à 13.000 francs, devinez qui ?

Monsieur Rousset, ancien Préfet du Lot, qui, sous Méline, nous fit de si belle besogne en Quercy ! il reçoit la juste récompense d'avoir bridé la République en notre pays, et d'avoir terrorisé les fonctionnaires républicains ! Les puissantes recommandations de M. Faillières, président du Sénat, ont eu de l'écho auprès de M. Rouvier !

Nous lisons dans la *Dépêche* du 7 courant, à la chronique de la Corrèze, que L. Clarix de Nussac, ancien gérant du journal *La Croix* de la Corrèze, secrétaire de l'association amicale des anciens élèves du petit séminaire de Brive, dépourvu de tout titre universitaire, vient d'être nommé Officier d'Académie par M. Chaumié ; comme couronnement de cette première nomination, M. Chaumié, Ministre de l'Instruction publique, octroie à M. de Nussac, la jolie sinécure de secrétaire du Muséum !

Encore quelques actes comme ceux-là, et le gouvernement d'action républicaine finira par grouper autour de lui de bons serviteurs.

Mais que pensent de tout cela, MM. Combes et Pelletan ?

Nous avons publié sans rien y retrancher la communication de notre correspondant, mais nous n'hésitons pas à déclarer — nous sommes peu suspect en la circonstance, nous que Rousset... flanquait à la porte de la préfecture alors qu'il recevait à bras ouverts tous les rédacteurs des *Croix* !... — nous n'hésitons pas, disons-nous, à déclarer que Rousset n'est, en somme, pas aussi coupable qu'on le croit encore.

Rousset était un esprit *laïque*, nous en avons eu de nombreuses preuves (obsèques civiles de ses parents, instruction de sa fille dans un collège, etc...) qui eut le tort d'être un administrateur trop... obéissant et surtout, trop soumis à l'odieuse chef de cabinet Garnier que lui avait imposé Barthou.

Garnier voilà surtout le coupable que

l'on ne démasquera jamais comme il le mérite !...

Bref, Rousset au lendemain des élections et de l'échec piteux de ses candidats fut reçu par Brisson auquel il déclara, nous l'affirmons, qu'il était disposé, s'il était maintenu, à combattre les modérés avec la même ardeur qu'il avait mise à combattre, dans le Lot, les radicaux.

M. Brisson, repoussa avec indignation, et nous l'approuvons, une pareille proposition ; mais ce qui précède prouve que le susdit Rousset était susceptible... d'amélioration au point de vue politique.

Attendons-nous donc à apprendre prochainement que le percepteur de Lille est un radical-socialiste farouche.

N. D. L. R.

CAHORS

Tabacs

Dans le département du Lot 2,082 hectares ont été cultivés en 1902, par 9,341 planteurs, qui ont livré en 1903 dans les magasins de la régie, à Cahors et à Souillac, 2,153,634 kilogrammes de tabac en feuilles, pour lesquels ils ont reçu une somme de 2,272,117 fr. 40.

Écoles supérieures de commerce

CONCOURS

Les concours d'entrée dans les écoles supérieures de commerce reconnues par l'Etat s'ouvriront en 1903 le lundi 5 octobre.

Les demandes d'inscription accompagnées des pièces exigées, doivent être adressées au directeur des écoles avant le 20 septembre prochain.

Le programme d'admission est déposé à la préfecture (3^e division), où les intéressés pourront en prendre connaissance.

LE CANDIDAT !!!

Nous avons reçu ce matin la lettre suivante que nous publions sans en changer un mot :

Monsieur le Rédacteur du *Journal du Lot*,
Votre article de samedi au sujet des écoles nous a fait grand plaisir ; nous avons vu que ne vous metant pas à la remorque de quelques politiciens haineux et d'une intellectualité... bien inférieure, vous aviez osé prendre la défense de nos revendications.

Les pères de famille de St-Georges vous en remercient.

Mais il y a un point de votre article que nous n'avons pas compris, et sur lequel nous voudrions bien être renseignés.

Quel est ce pédagogue « éternel candidat à l'inspection primaire » ?? qui serait la cause que quelques conseillers municipaux font si mal les affaires des habitants de St-Georges et de Cabessut.

Pourquoi ce monsieur serait-il opposé à la création d'écoles dans ces deux faubourgs ?

Vous paraissez, Monsieur le Rédacteur, connaître à fond cette question des écoles et les individus qui agissent contre nos intérêts : nous vous serions donc reconnaissants de nous renseigner sur ces deux points, et croyez-le, vous trouverez parmi notre population de nombreux concours et de sincères amis.

Veillez agréer, etc.
(Suivent les signatures de huit citoyens de St-Georges.)

Nous remercions ces huit citoyens de St-Georges des sentiments amicaux qu'ils veulent bien nous adresser, mais leur lettre nous est communiquée trop tard pour qu'aujourd'hui même nous puissions les renseigner complètement.

Ce sera pour une autre fois.

Cependant d'ores et déjà nous pouvons leur dire que le pédagogue dont il était question dans notre dernier article n'est autre, que le mari de la très... laïque directrice de l'école normale des filles de Cabessut.

La création d'écoles à St-Georges et à Cabessut gênerait ce monsieur... si sympathique.

Nous dirons pourquoi samedi et en effet, sérieusement documentés sur cette question des écoles nous défions tout démenti, aussi bien sur notre affirmation relative au marché que l'on avait proposé à un de nos confrères que sur toutes les révélations que nous pourrions publier par la suite.

L. B.

P.-S. — A MM. A., L., et C. — C'est entendu ; je viendrai.

L. B.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU TRAVAIL

On sait qu'il est institué, dans chaque département, une Commission départementale chargée de présenter des rapports sur l'exécution de la loi du 2 novembre 1892 concernant le travail des enfants, des filles mineures et des femmes employés dans l'industrie.

Les pouvoirs de la première Commission installée en 1900 dans le Lot expiraient le 1^{er} avril 1903.

La nouvelle Commission est ainsi composée :

Membres de droit :

M. l'Inspecteur divisionnaire, à Bordeaux ;
M. l'Inspecteur départemental, à Cahors ;
M. le Contrôleur des mines, en résidence à Cahors.

Membres désignés par le Conseil général :

MM. Larnaudie, Relhié, Pons, conseillers généraux ;
M. Gélis, médecin des épidémies, à Cahors ;
M. Houradou, id. à Figeac ;
M. Fontanille, id. à Gourdon.

Membres désignés par la Chambre de Commerce :

MM. Bizat, Léon, négociant à Souillac ;
Gayral, usinier à Albas ;
A. Coueslant, imprimeur à Cahors ;
Chansarel, charpentier à Cahors ;
Galaup, fab' de chapeaux à Cahors ;
Bardès, négociant à Gourdon ;
Marre, industriel à Saint-Martin-Labouval.

Membres désignés par les Syndicats ouvriers :

MM. Alaux, délégué du Syndicat des peintres et tapissiers de Cahors ;
Ilbert, Eugène, délégué du Syndicat des travailleurs de terre de Cahors ;
Maury, délégué du Syndicat des travailleurs du fer de Cahors ;
Bonhoure, délégué du Syndicat des terrassiers et manœuvres de Cahors ;
Besse, délégué des ouv^{rs} et ouv^{rs} des tabacs de Cahors et de Souillac ;
Destreil, délégué du Syndicat typographique de Cahors ;
Guillandou, délégué du Syndicat des ouvriers tanneurs de Souillac.

La Commission a été installée par M. le Secrétaire général, délégué par M. le Préfet, qui a fait connaître aux nouveaux membres leurs droits et leurs devoirs et a promis, en outre, que le concours de l'Administration leur était acquis.

Sous la présidence du doyen d'âge, M. l'Inspecteur départemental du travail, on procède à l'élection du bureau.

Sont élus :

Président : M. A. COUESLANT.

Vice-Présidents : MM. GÉLIS,

GUILLANDOU.

Secrétaire : M. St. DESTREIL.

Secrétaire-adjoint : M. P. ALAUX.

M. Coueslant adresse les remerciements du bureau à la Commission ; il rappelle quels sont les devoirs de ces Commissions départementales du travail et il espère que, grâce au dévouement de tous et au concours éclairé des inspecteurs du travail, la Commission du Lot fera œuvre utile.

M. Destreil et plusieurs délégués des Syndicats signalent de nombreuses infractions à la loi.

Après une longue discussion, M. Destreil demande qu'une surveillance plus rigoureuse soit exercée par les inspecteurs du Travail et que si ces derniers sont insuffisants leur nombre soit augmenté. Adopté à l'unanimité, après quelques réserves de M. Bardès.

M. Destreil déclare qu'il a plusieurs modifications à proposer à la loi de 1892.

Après un échange d'observations, il est décidé que ces propositions seront discutées seulement à la prochaine réunion. Elles seront portées à l'ordre du jour des convocations, afin que tous les membres de la Commission puissent les étudier avant la réunion où elles pourront être discutées, alors, avec fruit.

La prochaine réunion aura lieu dans le courant de juin. Les convocations seront adressées un mois à l'avance, environ, aux membres de la Commission qui sont

priés d'adresser avant fin avril courant, si possible, le résumé des propositions qu'ils proposent de soumettre à la Commission ; il serait utile, en effet, que ces propositions figurassent à l'ordre du jour des convocations.

La Commission, se préoccupant ensuite de l'indemnité de déplacement et de séjour à accorder aux ouvriers membres de la Commission, constate que le crédit de 50 francs accordé par le Conseil général ne permettait qu'une réunion par an.

Elle décide de prier instamment M. le Préfet de vouloir bien solliciter du Conseil général le relèvement du crédit à 100 fr. comme il existait du reste précédemment, afin qu'il soit possible d'avoir au moins deux réunions par an. Ces réunions pourraient avoir chacune deux séances, matin et soir, ce qui permettrait de liquider les questions urgentes, en attendant qu'un crédit plus considérable de l'assemblée départementale permette plusieurs réunions par an, comme cela a lieu dans presque tous les autres départements.

Il n'est pas douteux, en effet, que les questions soumises aux Commissions départementales sont capitales pour la classe ouvrière, et dans ces conditions la Commission est persuadée que le Conseil général voudra bien répondre favorablement à la demande de la Commission du Lot.

La séance est levée à midi.

M. le Président a reçu, après la séance seulement, une lettre d'excuses de M. le Dr Larnaudie, délégué du Conseil général.

Il est regrettable de constater qu'un certain nombre de membres, parmi lesquels des patrons et des conseillers généraux, étaient absents et ne se sont pas fait excuser.

Le Secrétaire,
S. DESTREIL.

3^e Concert de l'Orchestre Symphonique

Voici ce qu'on nous écrit au sujet d'une petite omission involontaire, dûment constatée dans notre compte rendu du dernier concert de l'Orchestre Symphonique.

En publiant la lettre, l'omission sera réparée et nous en sommes tout heureux.

Monsieur le Rédacteur,

Vous avez donné mardi dernier un parfait compte rendu du superbe concert auquel il nous a été permis d'assister le dimanche 5 avril.

A tout seigneur, tout honneur : il n'était que juste de prodiguer fleurs et couronnes aux grands et généreux artistes qui s'y sont fait entendre.

Vous avez même bien voulu adresser quelques compliments agréables aux membres de « l'Orchestre symphonique », et leur donner quelques précieux conseils.

Merci !

Mais ne vous semble-t-il pas qu'il eût fallu réserver quelques lignes d'éloges à notre dévoué et distingué directeur M. Barreau ? Il prend tant de peine afin d'amener à parfaite maturité d'exécution les œuvres que nous interprétons ! Et à l'occasion du dernier concert particulièrement, il eut, pour le conduire à bonne fin, beaucoup de tracas à subir et de difficultés à surmonter.

Ne convient-il pas de rappeler aussi l'heureuse influence exercée par le sympathique M. Michel dont la foi artistique donne à notre Société une si salutaire impulsion ?

Il convenait également d'adresser de vifs remerciements aux généreuses personnes qui encouragent nos efforts ; qui nous aident même à les surmonter, chacune dans la sphère de ses moyens, c'est-à-dire, les unes, en nous sacrifiant leur temps ; les autres, en nous ouvrant leur bourse. Ces personnes veulent rester dans l'ombre. Cela sied bien à leur modestie. Mais il appartient à notre reconnaissance de les y découvrir, et, à défaut de leur nom, de proclamer leurs actes.

Ne pensez-vous pas ainsi ?

Si oui, un petit mot réparateur dans votre prochaine chronique, ou, si cela vous plait mieux, la publication de cette lettre.

Veillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'hommage de ma parfaite considération.

Un membre exécutant
de « l'Orchestre symphonique »

Avenir Cadurcien
PROGRAMME DU 12 AVRIL 1903

Allegro militaire	X.
Divertissement Tzigane	Kelsen
Air varié p. Saxophone Alto	Bouillon
Faust (fant.)	Gounod
Gavote Bébé	Boisson

Allées Fénélon, de 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2 du soir.

7^e RÉGIMENT D'INFANTERIE
COMMISSION DES ORDINAIRES

Le samedi 25 avril il sera procédé à l'adjudication de la viande fraîche pour le 2^e semestre 1903.
Délai d'inscription : 22 avril.

Arrondissement de Cahors

LAUZÈS. — Foire du 6 mars. — Favorisée par un beau temps, notre foire avait attiré beaucoup de monde, et nos foirails étaient assez bien garnis.
Pas d'accidents.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — En appel. — Le jeune Alcouffre, âgé de quinze ans, de Montet-et-Bouzal, condamné dernièrement pour vol à sept mois d'emprisonnement par le tribunal correctionnel de Figeac, vient de voir, sur appel, sa peine réduite à trois mois.

Secours Mutuels. — L'assemblée générale annuelle des membres de la Société de secours mutuels et du prêt d'honneur de la ville de Figeac, a eu lieu lundi 6 avril, à l'hôtel de ville. L'ordre du jour comportait : compte-rendu de la situation financière présenté par M. Loubet, président. Ce compte-rendu de l'exercice 1902 où l'excédent des recettes sur les dépenses est de 1,066 fr. 94 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Arrondissement de Gourdon

MARTEL. — Service médical. — La Compagnie d'Orléans a confié à M. le docteur Durieux le service médical de la circonscription de Saint-Denis, en remplacement de M. le docteur Bagoux, de Puybrun, nommé à un autre service sur la ligne d'Aurillac.

GRAMAT. — Remonte du 6 avril. — Cent chevaux environ ont été présentés à la commission qui en a acheté treize à des prix variant entre 875 fr. et 1,600 fr.
M. le commandant du dépôt a informé les éleveurs que le concours de primes de majoration aux chevaux d'armes aurait lieu cette année à Gramat selon toute probabilité, la date choisie serait le 11 août.

LABASTIDE-MURAT. — Marché du 6 mars :

Blé, les 80 litres, 13,50 à 14 fr.; avoine, 5,50 à 6 fr.; pommes de terre, 4 à 5 fr.; maïs, 9 à 10, le tout les 80 litres.
Poulets, 0,70 le demi-kilo; œufs, 0,50 la douzaine.

SOULLAC. — La Foire. — Foire du lundi de Carême très importante, affaires nombreuses.

Bœufs gras, 32 à 36 fr. les 50 kilos; bœufs de labour, 850 à 1,050 fr. la paire; veaux d'attelage, 400 à 650 fr. la paire; veaux de corde, 300 à 450 fr. la paire; veaux de commerce, 250 à 400 fr. la paire; veaux de lait, 90 c. le kil.; moutons gras, 40 à 45 fr. les 50 kil.; porcs gras, 40 à 48 fr. les 50 kil.; chevreaux, 4 à 5 fr. la pièce
Poulets 80 c. à 1 fr. le demi-kil.; dindons, 70 c. le demi-kil.; dindes 80 c. le demi-kil.; œufs 50 à 60 c. la douzaine.

Blé froment, 19 fr.; maïs 15 fr.; avoine, 9 fr. 50 et 10 fr. l'hectolitre.

Plants de vigne en quantité Herbemonts, 2 fr. 50. le cent; plants greffés sur riparia ou sur rupestris, de 6 à 9 fr. le cent.

BULLETIN FINANCIER

Les Chambres sont en vacances aussi l'effet s'est-il produit dès le début de la séance, la reprise a été à peu près générale et s'est fait sentir notamment sur nos rentes.

On sait que le monde de la Bourse redoute dans une certaine mesure les incidents parlementaires et comme il entrevoit six semaines de calme, il paraît vouloir se remettre aux affaires.

Le 3 0/0 a passé de 98,12 à 98,30; l'amortissable cote 98,10.

Le Crédit Foncier est à 712; le Crédit Lyonnais à 1075, la Société Générale à 622.

Nos chemins sont en reprise : le Lyon à 1434; le Midi 1178 et le Nord à 1805.

Le Suez en hausse de 13 fr. clôture à 3788.

L'Extérieure finit à 86,95; l'Italien à 102,05; le Portugais à 31,22.

Le Turc D reprend à 28,95; la Banque Ottomane à 594.

Au Comptan, l'action Moteur à Gaz et Constructions mécaniques se traite activement à 150 fr.

Les obligations chemins de fer de Victoria à Minas sont recherchées à 380 fr. aux cours actuels elles assurent un rendement de 6 1/2 0/0.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Avis

Afin de permettre aux touristes ainsi qu'aux familles de s'installer sur une des Plages de Bretagne et de rayonner de là sur toutes les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle de l'Ouest, vient de soumettre à l'Administration Supérieure, une proposition ayant pour objet la délivrance au départ de toute gare, station ou halte des deux réseaux (lignes de banlieue du réseau de l'Ouest exceptées) d'abonnements individuels et de

famille de 1^{re} et 2^e classes, pour les Côtes Sud et Nord de Bretagne (gares des lignes du Croisic et de Guérande à Brest et de Brest à Granville par Lamballe, Dol et Folligny et des lignes d'embranchements vers la mer).

Ces abonnements comportent, en outre du trajet d'aller et retour à ces Côtes, avec arrêts intermédiaires facultatifs, la faculté de circuler à volonté sur les lignes des Côtes Sud et Nord de Bretagne.

Ils seraient délivrés chaque année du Samedi veille des Rameaux au 31 octobre inclus et seraient valables 33 jours avec faculté de prolongation moyennant supplément.

Le prix des cartes d'abonnement varierait entre 75 fr. et 130 fr. suivant la classe et la distance, pour les parcours (aller et retour) n'excédant pas 1000 kilomètres en dehors des points de libre circulation. Au delà de 1000 kilomètres, le prix serait augmenté de 0 fr. 45 et 0 fr. 65 (en 2^e et 1^{re} cl.) par fraction de 10 kilomètres en sus.

Des réductions allant jusqu'à 50 0/0 seraient consenties en faveur des membres d'une même famille.

Billets d'aller et retour de famille pour les vacances

En vue de faciliter pendant les vacances de Pâques et les grandes vacances, les déplacements des familles dans les régions desservies par les réseaux d'Orléans et du Midi, la Compagnie d'Orléans d'accord avec la Compagnie des Chemins de fer du Midi, vient de soumettre à l'Administration supérieure une proposition ayant pour objet d'émettre des billets aller et retour de famille comportant une réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples, pour chaque personne en sus de deux.

Ces billets seraient délivrés au départ de toute gare ou station du réseau d'Orléans pour toute gare et pour certaines haltes du réseau du Midi, distantes d'au moins 125 kilomètres de la gare de départ ou inversement, savoir :

1^o. — Pour les vacances de Pâques, du samedi, veille des Rameaux (4 avril), au lundi de Pâques (13 avril) inclus.

2^o. — Pour les grandes vacances, du 15 juillet inclus, au 1^{er} octobre inclus.

Monsieur le Directeur
du
Monde Moderne
122, rue Réaumur, Paris

Veuillez envoyer un numéro complet et gratuit à l'adresse ci-dessous :

A découper et à envoyer, en joignant 0 fr. 25 en timbres-poste, pour les frais d'expédition et de port.

Avis au public
A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE

Diplômé de la Faculté de Médecine et de l'Ecole Dentaire de Paris
Dentiste du Lycée Gambetta
69, Bd Gambetta et Rue Fondue

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que depuis le 1^{er} Mars 1903, il a ouvert, 69, Boulevard Gambetta, en son nom et sans aucun associé ni commanditaire, un cabinet de consultation. Toutes les opérations qui y seront pratiquées pourront être faites sans aucune douleur par l'insensibilisateur. Grâce à une stérilisation rigoureuse des instruments, une garantie sérieuse pourra être donnée pour les plombages et aurifications qu'on voudra bien lui confier.

Vient de paraître :
LA SÉPARATION
DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT

Par A. ANDRÉ
Directeur de l'Avenir de l'Orne et de la Mayenne
Prix : 1 fr. 25
S'adresser à M. ANDRÉ, à Alençon (Orne)

A LOUER
BOULANGERIE
AVEC MATÉRIEL
12, RUE BRIVE — CAHORS

S'adresser à M. PALAME, coiffeur, même adresse.

Monsieur BOURGET
MÉCANICIEN-DENTISTE

Préviens le public qu'il continue, comme par le passé, à gérer son Cabinet lui-même
9, rue du Lycée.

GAZ et ÉLECTRICITÉ
MANCHONS et BECS
POUR INCANDESCENCE
PRIX DES PLUS RÉDUITS
CHAUFFERETTES A ALCOOL
AGUZOU
Électricien, rue du Lycée, Cahors

Ancien cabinet dentaire
HUGGINS & BAKER
75, BOULEVARD GAMBETTA
NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

MADemoiselle
MONTE-CRISTO
PAR B. FLEMMING
(Traduit de l'anglais par Ch.-BERNARD DEROSNE)

DEUXIÈME PARTIE
ALTESSE
XIV
Jeanne d'Arc

O'Donnell s'étendit sur le gazon velouté, aux pieds de la fille du comte; la brise du soir, chargée des parfums de la mer, se jouait dans sa chevelure brune, et il contemplait d'un œil serein le ciel tout étincelant d'étoiles.
— Voilà, lady Cecil, un beau! ... un bien beau lever de lune! Quels sentiments doux, pieux, calmes et heureux l'homme éprouve après diner! Ah! si la vie pouvait consister entièrement en soirées comme celle-ci, avec une beauté aux pieds de laquelle on ... fume! Il est utile de fumer au milieu des fleurs, cela tue les pucerons; si lady Cecil veut bien le permettre.
— Lady Cecil le permet, dit en riant la

jeune fille; rien ne regaillardit mieux l'homme qu'une œuvre utile, capitaine O'Donnell; allumez votre cigare et tuez les pucerons.
O'Donnell obéit; il tira un étui à cigares, en choisit un et l'alluma.
— C'est la paix! reprit-il; c'est le bonheur! Pourquoi! oh! pourquoi faut-il que cela aie une fin? Lady Cecil que lisez-vous là.
Il prit son livre.
— Il est joli, avec toutes ses dorures et ses miniatures bleues. Ah! j'en étais sûr, c'est Owen Meredith ... toujours Owen Meredith. Quel culte les femmes professent pour ce gaillard-là! On n'y trouve que flèches de Cupidon, cœurs brisés, rayons d'argent de l'astre des nuits, ruisseaux murmurants, vœux par-ci et par-là, amour partout. Oui, oui! c'est toujours la vieille histoire ... désespoirs, vœux trahis, cœurs brisés ... c'est leur assortiment de magasin.
— Et, bien entendu, ces choses-là ... les vœux trahis et cœurs brisés ... ne servent qu'à fournir des rimes aux mauvais poètes. Nous savons tous que, dans la vie réelle, il n'y a rien de pareil.
— Nous ne savons pas cela du tout. Tous les jours, il y a des cœurs qui se brisent, et ceux dans la poitrine de qui ils battent, finissent un jour par ne pas s'en porter plus mal pour cela. Il vaudrait mieux qu'ils s'en ressentissent un peu plus. « Le cœur peut se briser et cependant on continue de vivre » a dit le plus mélancolique de tous les poètes, et je suis d'accord avec lui. On continue très bien de vivre, et si on sait bien en cimenter les morceaux, il

n'en est que plus fort pour avoir été brisé jadis.
— Le capitaine O'Donnell parle naturellement pour lui, et le cœur des Irlandais est l'organe le plus élastique que l'on connaisse. Rendez-moi mon livre, monsieur, et ne soyez pas d'un cynisme aussi horrible.
— Vous avez peut-être raison. Je suis cynique ... le cynisme est le nom dont on appelle la vérité au dix-neuvième siècle. Ah! qu'est-ce-là? mon diable de Lanty avec une lettre à la main. Qu'a-t-il pu faire à sir Richard!
— Lanty ... Lanty Lafferty! ... Que je suis contente de revoir Lanty. Je crains qu'il n'ait renouvelé le massacre des innocents et détruit quelques-uns des scarabées du pauvre sir Richard, tellement le baronnet a l'air irrité.
C'était Lanty, et Lanty avait tué un scarabée. Il l'avait aperçu qui grimpait sur la feuille de papier blanc de sir Richard et lui avait donné adroitement un coup avec une baguette de lilas qui l'avait occis.
Sir Richard se leva, l'œil en flammes.
— Quelle audace! Quoi! vous osez tuer un spécimen magnifique ... le plus beau que j'ai recueilli cet été? Vous mériteriez ... sot Irlandais que vous êtes!
La nationalité de Lanty était facile, en effet, à reconnaître à première vue.
Lanty ôta son chapeau et s'inclina humblement devant le baronnet en lui demandant pardon.
— Comment, j'ai osé faire cela? Il ne faut pas une bien grande audace pour tuer un cerf-volant. Bien sûr, Votre Honneur veut rire!

Ma foi, je voudrais bien avoir autant de shillings que j'ai tué des bêtes comme cela dans ma vie; je ne serais plus valet de chambre à l'heure qu'il est. Je croyais vraiment vous avoir rendu service. Vous avez dû le voir vous-même : la bête grimpait sur le papier blanc, c'était un cerf-volant gros et noir.
— Etes-vous fou de dire cela! Je prétends, moi, que c'était un spécimen de la *blatta orientalis* ... le plus beau spécimen que j'ai jamais vu.
— Oh! mère de Moïse!
— Et il a fallu que vous veniez là imbécile que vous êtes, pour le tuer, après toute la peine que j'ai eue. Et cela deux jours après sa naissance, sot coureur de marais!
Lafferty était beau à voir comme il contemplait, d'un regard où la pitié se mêlait au mépris, le cerf-volant écrasé et le petit baronnet furieux.
— Il est né il y a deux jours, dit-il en parlant de sa bestiole. Il ne manque plus qu'il dise qu'elle a été baptisée. Par ma foi! je n'en serais pas surpris du tout!
Lanty continua son chemin en marmottant ces derniers mots et, s'approchant de sa maîtresse, il lui tendit une lettre en s'inclinant.
— Mademoiselle Rose, voilà une lettre pour vous! A voir les cachets de la poste, j'ai pensé qu'elle venait du vieux monsieur de la Nouvelle-Orléans.

(A suivre)

MISÉ FÉRÉOL

II

— Mon Dieu ! et moi qui ne songe pas à vous remercier d'un emprunt que je vous ai fait depuis longtemps et sans votre autorisation encore ! Je veux parler de la bibliothèque de votre grand-père, où je continue de puiser par une vieille habitude. C'est notre unique distraction. Albine me fait des lectures, et quelles lectures ! Tous les précheurs en us y ont passé, sans compter je ne sais combien d'ennuyeux pédagogues qui ont plus étudié les étoiles que le cœur des fillettes.

— Allons donc, père, interrompit Misé Féréol, tu sais bien que ces précheurs en us et ces ennuyeux pédagogues comme tu dis, sont nos meilleurs amis.

Tout interloqué de ce langage, Pierre, néanmoins, saisit au vol l'occasion d'une galanterie :

— Me voilà trop heureux, mademoiselle, d'avoir pu vous être agréable, et je compte bien que tant que j'en serai le maître vous conserverez tous vos droits sur la bibliothèque de Romaz.

Par les fenêtres ouvertes, on apercevait l'intérieur de la maisonnette. Fort simple.

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec l'Agence Havas.

ment meublée de perse, le petit salon aux murs blanchis à la chaux, était presque pimpant. Quoique vieux et usés, les rideaux et les meubles n'attristaient pas la vue ; le temps répand sur les objets de ces tons doux, comme une touche harmonieuse, qui les revêt d'une grâce intime.

La visite avait duré plus de deux heures. Le jeune homme enfin prit congé. Misé Féréol s'étant levée pour le reconduire et le mettre dans son chemin, il resta tout penaud auprès d'elle, comment il s'excuserait des propos de la voiture et de sa familiarité quelque peu grossière.

— Vous avez dû me prendre pour un rustre, l'autre jour, quand je vous ai ramenée d'Arles, dit-il. J'ai été vraiment fort maladroit dans mes paroles et mes façons. Maintenant que je reconnais jusqu'à quel point je m'étais mépris, me pardonneriez-vous ?

— Je n'accuse que ma cornette, répliqua-t-elle avec un sourire qui pouvait être tout aussi bien de l'indulgence que de la fierté.

III

Pierre rêvait au mas enchanté de sa visite. La causerie du capitaine était pleine d'esprit et d'entrain. La singulière beauté de Misé Féréol l'avait charmé. Il devinait en elle une étrange nature, qu'il n'avait jamais rencontrée. Tout l'intriguait ; sa réserve froide que démentait son regard de flamme, sa grâce simple, et jusqu'à cette curieuse érudition qu'elle semblait avoir acquise comme toute nature.

Bref, les Féréol l'avaient conquis. Maintenant il savait qu'en attendant son savonnier, il trouverait auprès d'eux un allègement à son ennui. — Sitôt rentré, il monta dans sa bibliothèque prendre les livres dont il s'était chargé de rapporter, et en choisit d'autres pour les envoyer sans retard.

— Et bien ! vous avez donc été voir le capitaine ? lui dit Planetette. Comment va Misé Féréol ? ajouta-t-elle en se moquant.

— Oui, mauvaise, encore un de vos méchants tours. Vous avez aidé à mon erreur.

Par discrétion, Pierre s'imposa au moins deux jours qu'il employa comme il put à courir le pays. Mais déjà il connaissait les moindres coins du domaine : les champs de blé et de vigne, les étendues de foin jaune, les pacages hauts et drus, les étangs poissonneux, les oseraies semblables à d'immenses bouquets d'aigrettes. A tout cela il préférait encore les marais du Grand-Palun peuplés d'oiseaux, et la *sansouire* nue où parquaient taureaux et chevaux sauvages.

Grand amateur de sport, il se passionnait par ses élèves. Le cheval de Camargue, qu'on croit issu des chevaux africains dont les maures se servaient dans leurs conquêtes et qu'ils amenèrent après l'invasion de l'Espagne dans le midi de la France, se rapproche en effet du cheval arabe. Il en a l'encolure et la petite taille, la tête un peu grosse, les yeux à fleur de tête, aux prunelles très dilatées. Les privations du jeune âge altèrent souvent le type de beauté primitive. Farouche et indépendant, impossible à dresser, il s'échappe de l'écurie

pour revenir au marais accoutumé. — Pierre tenta pourtant quelques prouesses.

Enfin, deux journées écoulées, il reprit la route de Saintes, craignant un peu d'y repaître trop tôt. Il trouva le capitaine, assis dans son jardin, Misé Féréol brochant à ses côtés.

— Comment ! c'est vous ? s'écria le marin. Eh ! mon cher ami, je commençais à désespérer... J'allais envoyer au mas chercher de vos nouvelles.

Un tel accueil mit Pierre à l'aise. Il s'installa ravi entre le père et la fille, qui s'était contentée de répondre à son bonjour par un léger salut.

— Hein ! je suis sûr que le temps vous dure à Romaz ? demanda le capitaine.

— Je l'avoue.

— Alors qu'avez-vous fait qu'on ne vous a pas vu hier, ni avant-hier.

— J'avais peur d'être indiscret.

— Indiscret ! avec moi ? Allons donc ! vous ne comprenez pas qu'ici vous êtes en famille.

Au cours de la causerie, le marin raconta l'enfance d'Albine : resté veuf presque à la naissance de sa fille, il s'était mis à l'élever comme un garçon. Vigoureuse comme un mousse, l'esprit solide, le caractère bien trempé, sa *pichounette* avait tous les courages et toutes les droitures. Aussi, grâce à elle, à demi impotent qu'il était, pouvait-il remplir ses devoirs de maire. Elle le remplaçait au besoin. Misé Féréol, les yeux sur sa broderie, souriait par instants.

(A suivre)

Jacques VINCENT.

Bibliographie

LE GLOBE TROTTER. Le plus grand et le plus beau Journal des voyages, aventures, explorations, etc. — Le n° 15 centimes. Abonnement d'un an, 6,50. — Rédaction-administration : Cloître Saint-Honoré, Paris. Sommaire du 9 Avril 1903.

Un réveil peu agréable, L. Mac-Velton. — Dyspepsie considérable, André Bart. — Le « Globe Trotter » à travers le monde : Danseurs anthropophages ; Paysans ingénieurs ; Un abus de confiance de la photographie ; Courses d'obstacles en bicyclettes, G. T. — Gaëtan Faradel, champion du tour du monde, roman inédit (suite), illustrations de Holewinski, Paul de Sémant. — Le « Globe Trotter » chez Mme Cros, G. D. — Le Secret du Volcan, roman inédit (suite et fin), illustrations de Louis Tinayre, André Laurie. — Retour d'Europe, (les méfaits de la civilisation), Talloires. — Lord Crésus, roman inédit (suite), illustrations de Louis Tinayre, G. de Beauregard et G. de Gorse. — Sur les grands chemins du globe, G. D. — Les voyages de nos lecteurs : La nuit de Pâques à Saint-Petersbourg, M. D. ; le plus petit chemin de fer du globe, R. S. — Chronique du Cartophile, Rambler. — Curiosités naturelles, un melon phénoménal, XXX. — Causerie photographique, Fernand Christel. — Petite correspondance, G. T. — Nos concours. — Concours N° 66 (Les Barrières). **Soixante prix.** — Résultats des concours N° 60 (Le Labyrinthe), et 61 (Les Fenêtres), M. Spinx. — Comment je devins explorateur (page humoristique) Tézier.

JOURNALE DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1584^e livraison (11 avril 1903).

La Fée des Iles, par Pierre Maël. — Les Timbres-poste, par Lucien d'Elne. — La Guerre de Boers, par Henri Jacotet. — Notre aînée, par Julie Borius. — De l'utilité de barrer ses (t). — Les méandres d'une voix ferrée, par L. Viator. Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79 Paris.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 7^e — Sommaire du 9 avril 1903.

Sommaire. — V^{es} Nacla : Chronique. — Auguste Faure : L'oncle Gloucester. — André Theuriot : La petite dernière (suite). — Mathilde Alanic : Le Maître du Moulin-Blanc (suite). — Adolphe Brisson : Florisse Bonheur. — Charles Mérouvel : Le fils de Rose (suite). — Le comte Léon Tolstoï ; Anna Karenina (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets de famille à prix réduits à l'occasion des Vacances de Pâques

En vue de faciliter les déplacements pendant les vacances de Pâques, la Compagnie d'Orléans délivre du Samedi, veille des Rameaux (4 avril), au Lundi de Pâques (13 avril) inclus, de toute station de son réseau pour toute station du réseau, distante d'au moins 125 kilomètres de la station de départ, des billets aller et retour de famille en 1^{re}, 2^e et 3^e classes aux conditions suivantes :

Réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux ; autrement dit, le

prix du billet de famille, aller et retour, s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples, le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux, l'itinéraire peut ne pas être le même à l'aller qu'au retour et les domestiques ont la faculté de prendre place dans une autre classe de voiture ou même dans un autre train que la famille.

Arrêt facultatif dans toutes les gares de parcours.

La durée de validité de ces billets est de 33 jours, non compris le jour du départ.

Fêtes de Pâques 1903

Extension de la durée de validité des billets d'Aller et Retour.

A l'occasion des Fêtes de Pâques les aillets Aller et Retour à prix réduits, qui puront été délivrés aux prix et conditions pes tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102 qu samedi 4 au mercredi 22 avril inclus, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du jeudi 23 avril.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les tarifs précités lorsqu'elle expirera après le 23 avril.

PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1^o à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert. 2^o en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand). — DE LA LOIRE AU PYRENEES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE. LES GORGES DU TARN. — POITOU-ANGOUMOIS.

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques)

1 ^o DE PARIS à TOURS.	Premières livraisons d'une collection qui sera continuée
2 ^o DE TOURS à NANTES.	
3 ^o DE NANTES à LANDERNAU, et embranchements.	
4 ^o D'ORLÉANS à LIMOGES.	
5 ^o DE LIMOGES à CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.	
6 ^o DE St-DENIS-près-MARTEL à ARVANT, ligne du Cantal.	
DE TOURS à ANGOULÊME.	
D'ANGOULÊME à BORDEAUX.	

Billets d'abonnement de famille pour les Plages de Bretagne

En vue de faciliter les déplacements des familles sur les plages de la Bretagne, la Compagnie d'Orléans vient de soumettre à l'Administration supérieure une proposition ayant pour objet d'émettre des billets d'abonnement de famille de 1^{re} et de 2^e classe pour baignades et excursions sur les plages de Bretagne, comportant la faculté

de circuler à volonté sur les lignes et sections de ligne qui relient ces plages entre elles, du Croisic et de Guérande à Château-Lin.

Ces billets comporteraient la réduction ci-après, sur les prix pleins des billets individuels d'abonnement existant pour les mêmes plages.

1 ^{re} Carte — Prix plein du billet individuel
2 ^e Carte — Réduction de 10 0/0 sur le prix du billet individuel
3 ^e Carte — Réduction de 20 0/0.
4 ^e Carte — Réduction de 30 0/0
5 ^e Carte — Réduction de 40 0/0
6 ^e Carte — Réduction de 50 0/0 et au-delà.

Ils seraient délivrés chaque année du samedi veille des Rameaux au 31 octobre inclus et seraient valables 33 jours avec faculté de prolongement moyennant supplément.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris) :

Agde (le Grau), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech (La Preste) Arreau-Cadéac (Vieille-Aure), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulou-Perthus, (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Cauterets, Collioure, Coniza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espéraza (Campagne-les-Bains) ; Gamarde, Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Laloque (Préchaq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Larons-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la Franqui), Lourdes, Lourdes-Barbazan, Loz, Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marignac-Saint-Béat (Lez, Val d'Aran), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefitte-Nestala, Port-Vendres, Prades (Molitg), Quillan (Ginacles Carcanières, Escouloubre, Usson-les-Bains),

Saint-Florent (Chaudesaigues), Saint-Gaudens (Encausse, Gantès), Saint-Girons (Audinat Aulus) Saint-Jean-de-Loz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradan), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Conflent (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Excursions aux Stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du réseau du Midi et notamment pour :

Agde (le Grau), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech, (La Preste), Arreau-Cadéac (Vieille-Aure), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulou-Perthus (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Cauterets, Collioure, Coniza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espéraza (Campagne-les-Bains), Gamarde, Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Laloque (Préchaq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Larons-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la-Franqui), Lourdes, Lourdes-Barbazan, Loz-Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marignac-Saint-Béat (Lez, Val d'Aran), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefitte-Nestala, Port-Vendres, Prades (Molitg), Quillan (Ginacles, Gancanières, Escouloubre, Usson-les-Bains). Saint-Florent (Chaudesaigues), Saint-Gaudens (Encausse, Gantès), Saint-Girons (Audinat, Aulus), Saint-Jean-de-Loz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradan), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Conflent (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Le propriétaire gérant : A. COUËSLANT.

ORFÈVRE CHRISTOFLE COUVERTS CHRISTOFLE

Manufacture à Paris 56, Rue de Bondy

EXIGER LA MARQUE DE FABRIQUE

Envoi franco du Catalogue

Notre représentant à Cahors est M. Mandelli fils, Bd Gambetta, 26,